

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

appel à des experts externes, organisant des visites, etc. Les idées retenues par le jury seront réunies dans une brochure, à l'intention des milieux intéressés. On les fera expertiser et expérimenter dans des établissements secondaires disposés à nous prêter leur concours. Naturellement les auteurs des travaux primés seront auparavant invités à un séminaire.

Règlement

- Le concours est ouvert aux personnes ou groupes de personnes ayant l'expérience de l'enseignement du deuxième cycle secondaire en Suisse.
- L'idée-projet sera libellée, par écrit, de manière concise et claire, sur dix pages A4 au maximum, illustrations comprises. Langues: français, allemand, italien.
- Les travaux seront pourvus d'un mot-clé, sans mention du nom de leur(s) auteur(s). Nom et adresse de celui-ci sont à déposer, en même temps, dans une enveloppe cachetée et munie du mot-clé.
- Les travaux devront parvenir au plus tard le 31 mai 1986 (le timbre postal faisant foi) à l'adresse suivante : Secrétariat ASST/SATW, case postale, 8034 Zurich.
- Le jury se compose :
 - de représentants des gymnases :
 - MM. August Kaiser, recteur de l'Ecole cantonale de Pfäffikon (SZ), et D. Lehmann, recteur du Gymnase scientifique Rämibühl à Zurich,
 - de représentants de l'ASST :
 - MM. Werner Richarz, professeur de chimie à l'EPFZ et Carl August Zehnder, professeur d'informatique à l'EPFZ.

Le jury dispose d'un montant de Fr. 10 000.— pour primer les travaux les plus intéressants. Les noms des lauréats seront publiés.

Les décisions du jury seront sans appel.

- Les projets seront jugés en priorité d'après leur qualification pratique pour améliorer la compréhension de la technique dans l'enseignement du deuxième cycle secondaire.
- Les décisions du jury seront communiquées par écrit aux participants avant le 1^{er} juillet 1986.
- L'ASST pourra publier les travaux primés et exploiter les idées qu'ils renferment. Toute liberté sera laissée à leurs auteurs de les utiliser à leur gré.

Renseignements :

Les questions relatives au concours pourront être adressées à M. Fritz Egger, directeur du Centre de perfectionnement (CPS), case postale 140, 6000 Lucerne 4; M. August Kaiser, recteur de l'Ecole cantonale, 8808 Pfäffikon; M. Werner Richarz, professeur, Technisch-Chimisches Laboratorium, ETH-Zentrum, 8092 Zurich.

Congrès

ISAP 86 – Symposium international sur l'adhésion entre polymères et béton

Aix-en-Provence,
16-19 septembre 1986

Ce symposium est organisé par le comité technique 52 de la RILEM (adhérence des résines au béton) et le Laboratoire central des Ponts et Chaussées, Paris. Il se déroulera au Palais des Congrès d'Aix-en-Provence, et sera complété par une exposition scientifique ainsi que par une visite technique. Un programme d'excursion attrayant est prévu pour les accompagnants.

Renseignements et inscriptions :
Mme N. Tchang, secrétariat du Symposium ISAP 86, Laboratoire central des Ponts et Chaussees, F-75732 Paris Cedex 15; tél. (1) 45323179.

Direction de projet

Genève du 25 au 27 juin 1986
Organisé par l'IOI¹, ce séminaire se tiendra à l'Hôtel du Rhône. La notion de «projet» implique nécessairement un ensemble important et unique d'extrême

¹Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Zürichbergstrasse 18, 8028 Zurich.

complexité. C'est pour cette raison que l'intervention d'une «direction de projet» s'impose. Le «directeur de projet» devra donc disposer d'une très grande gamme de connaissances et expériences professionnelles à laquelle s'ajoutera un sens de la rentabilité très prononcé. De plus, le directeur en question saura guider et motiver et, s'il y a lieu, surmonter les conflits.

But du séminaire

Les participants apprendront à évaluer la nécessité de la mise en marche d'un projet et à définir le genre d'organisation et les qualités de «directeur de projet».

Ce directeur devra avant tout déterminer les «objectifs» du projet. Il s'appliquera à planifier, organiser et contrôler le déroulement des opérations, principalement à maîtriser la question des coûts et délais. Le participant fera la connaissance de méthodes lui permettant d'identifier, évaluer et choisir les meilleures solutions. Confronté à la notion très décisive de «rentabilité», il sera à même de juger le projet dans son ensemble.

Exposés et exercices pratiques lui apprendront à éviter ou évincier tous conflits. Toutefois, la «méthode de direction de projet» restera toujours le thème central du séminaire.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 26 mai 1986) : IOI, Zürichbergstrasse 18, case postale, 8028 Zurich, tél. 01/470800, interne 34.

depuis des années et qui sont reconnus généralement des apprentis et des maîtres d'apprentissage. La révision, pratiquement achevée, du règlement SIA 1070 apporte des simplifications considérables en ce qui concerne les cours A et B et une réduction justifiée de la durée minimale des cours en tenant compte du minimum obligatoire (tableau ci-dessous).

Nouvelle architecture à Genève

Assemblée générale du GSA,
6 et 7 juin 1986

A l'occasion de sa prochaine assemblée générale à Genève, le Groupe spécialisé de l'architecture organise une visite des réalisations architecturales récentes, précédées d'introductions par des spécialistes genevois.

Genève est une ville très internationale où les idées politiques, économiques et sociales ont de tout temps été longuement débattues. Paradoxalement, bien qu'obligatoirement ouverte sur le monde extérieur, Genève a toujours vu son urbanisme et son architecture se situer relativement en marge des grands courants contemporains.

Il est dès lors important, si l'on veut bien profiter d'une visite, de se mettre dans le contexte par quelques exposés préliminaires portant sur l'aménagement urbain (quartier des Pâquis, quartier des Grottes) et les dispositions de réglementation architecturale (restructuration de la vieille ville).

Vendredi 6 juin 1986

10 h. 15

Point de rencontre au Restaurant Aux Halles de l'Ile, 1, place de l'Ile, Genève.

Exposés de MM. Slobodan Vasiljevic, architecte, et Bernard Zumthor, conservateur du patrimoine bâti.

Vie de la SIA

Cours d'introduction pour apprentis dessinateurs en bâtiment en 1986

Le délai de transition pour l'introduction des cours, qui seront

obligatoires dès 1987, prend fin avec l'année en cours. À deux exceptions près, on constate avec plaisir que les cours ont lieu maintenant dans toutes les régions, selon des programmes qui, en partie, ont fait leurs preuves

1986	JAN.	FEB.	MÄRZ	APRIL	MAI	JUNI	JULI	AUG.	SEPT.	OKT.	NOV.	DEZ.
1. AARGAU	A											
	B											
2. BASEL	A											
	B											
3. BERN STADT	A											
	B											
4. BERN SEEMLAND	A											
	B											
5. BERN OBERLAND	A											
	B											
6. FRIBOURG	A											
	B											
7. GENÈVE	A TOUS LES LUNDIS											
	B TOUS LES JEUDIS											
8. GRAUBÜNDEN	A											
	B											
9. JURA	A											
	B											
10. NEUCHÂTEL	A											
	B											
11. SCHAFFHAUSEN	A											
	B											
12. SOLOTURN	A											
	B											
13. ST.GALLEN APPENZELL	A											
	B											
14. THURGAU	A											
	B											
15. TICINO	A											
	B											
16. VALAIS ROMAND	A											
	B											
17. WALLIS DEUTSCH	A											
	B											
18. VAUD	A											
	B											
19. ZENTRAL SCHWEIZ	A											
	B											
20. ZÜRICH SCHWYZ, GLARUS	A											
	B											

EN PRÉPARATION